



Strasbourg, 25 octobre 2012

GEC (2012) 9

**COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

**COMPTES RENDUS DES MANIFESTATIONS AUXQUELLES
ONT ASSISTÉ DES MEMBRES DU GEC**

CONTENTS

Manifestations co-organisées par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe – Rabat et Tétouan, Maroc (5-7 juillet 2012).....	3
Réunion préparatoire de la Conférence des femmes roms, Bucarest, Roumanie (3-4 octobre 2012)	10
2e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale - Istanbul, Turquie (11-12 octobre 2012)	17

**Manifestations co-organisées par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe –
(Rabat et Tétouan, Maroc, 5-7 juillet 2012)**

Membre du GEC: Sophie Del Corso
Bureau des affaires européennes et internationales (BEI),
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS),
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

Date : 5 – 7 juillet 2012	Lieux : Rabat – Tétouan (Maroc)
<p>OBJET : MANIFESTATIONS CO ORGANISEES PAR LE CENTRE NORD SUD DU CONSEIL DE L'EUROPE</p> <p>« Ecole pluri disciplinaire d'été sur les rapports sociaux de sexe » : colloque international : « L'égalité de genre dans les réformes et révolutions de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO) » : Université Mohammed V Agdal- Rabat <i>(présidence de l'atelier : « nouveaux visages de la violence fondée sur le genre »)</i></p> <p>« L'approche genre dans le développement de la femme en Méditerranée » : Conférence organisée en marge du festival « Voix de Femmes » de Tétouan, Présidé par Mme Karima BENYAICH, Ambassadrice du Royaume du Maroc au Portugal.</p> <p><i>(intervention sur l'action du Conseil de l'Europe pour une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique)</i></p>	

Résumé :

Important développement des travaux de recherches sur l'application de l'approche genre dans les politiques publiques à l'Université Mohammed V de Rabat, notamment en coopération avec des Universités françaises et canadiennes. Intérêt marqué des étudiant-e-s pour ces questions.

Forte mobilisation (parfois teintée d'inquiétude face à l'arrivée au pouvoir du PJD et à la montée en puissance des courants conservateurs) d'une société civile marocaine très dynamique, déterminée à préserver les acquis (réforme du code de la famille et de la législation sur la nationalité ; références à l'égalité et à la non-discrimination dans la nouvelle Constitution) et surtout à continuer à faire avancer les droits des femmes au Maroc.

Convention du Conseil de l'Europe perçue comme une source d'inspiration pour aider à structurer les politiques et actions de prévention et de lutte contre les violences envers les femmes et les violences domestiques. Plaidoyer des ONG en faveur de l'adoption par le Maroc d'une loi-cadre de lutte contre les violences fondées sur le genre.

Lancement d'un réseau des femmes euro-méditerranéennes par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Appel des participants à la conférence de Tétouan à pérenniser ce rendez-vous annuel en marge du Festival « Voix de Femmes » ainsi qu'à la création d'un observatoire du statut des femmes dans la région méditerranéenne.

DEVELOPPEMENT :

1 -École pluridisciplinaire d'été sur les rapports sociaux de sexe

Cette première édition de l'École pluridisciplinaire d'été sur les rapports sociaux de sexe s'inscrivait dans le cadre du programme de recherche « Travail, Femmes et Villes du Maghreb » (TRAFEMVIL). Initié en janvier 2012 avec l'appui du dispositif PEERS (Programme d'excellence pour l'enseignement et la recherche au Sud) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), ce programme triangulaire -Maroc, France, Canada - institutionnalise des collaborations plus anciennes entre l'université Mohamed V Agdal-Rabat, l'université d'Ottawa et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il s'appuie également sur un partenariat récemment noué avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe¹.

De facture multidisciplinaire et organisée sous forme de colloque, l'école d'été a prolongé des réflexions sur « féminisme et multiculturalisme », amorcées à l'occasion du 5e Congrès des recherches féministes dans la francophonie qui s'est tenu à Rabat en octobre 2008 et renouvelées dans le sillage des événements de 2011. Regroupant des chercheur-e-s et des militantes féministes, elle s'est intéressée aux enjeux et défis de la pleine participation des femmes dans les reconfigurations consécutives aux réformes et révolutions qui secouent l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (région ANMO). Par-delà la forte implication des femmes dans les manifestations, réseaux sociaux et blogs, il importait d'examiner comment celles-ci peuvent mettre à profit les transformations actuelles pour atteindre l'égalité de genre dans la région.

Cette quête de l'égalité de genre, définie ici comme l'égalité de droit, de condition sociale, de pouvoir décisionnel et de responsabilité entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'espace public et privé, réaffirme l'urgence d'un débat éclairé sur l'exercice d'une pleine citoyenneté à l'image du slogan lancé par les Tunisiennes « Pas de démocratie sans égalité ».

Ce colloque visait plus spécifiquement à explorer les questions suivantes :

- ☐ Les réformes et révolutions en cours offrent-elle une opportunité pour faire avancer les droits des femmes ?
- ☐ Quelles sont les revendications des féministes (laïques et religieuses) de la région ANMO et comment se traduisent leurs résistances au quotidien ?
- ☐ Quelles actions politiques et législatives s'imposent pour y répondre?
- ☐ Comment rendre compte des pratiques du changement social et de la réappropriation de l'espace public et privé dans une perspective de recherche féministe?

Cette école pluridisciplinaire d'été sur les rapports sociaux de sexe s'est attachée à apporter un appui scientifique et technique au projet PEERS, en termes de recherche et de formation initiale (étudiant-e-s) et continue (chercheur-e-s), tout en favorisant le maillage à long terme avec les communautés scientifiques des pays partenaires et de la région ANMO. Elle s'est appuyée sur la participation des étudiant-e-s du Master « Genre et politiques publiques » de l'Université Mohammed V Agdal-Rabat.

Elle était ouverte aux étudiant-e-s de niveau Master, doctorante-s et jeunes chercheur-e-s issue-e-s des pays partenaires du projet (Maroc, France, Canada) et de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, et engagé-e-s dans des études de genre, notamment en sciences humaines et sociales.

¹ **Partenaires officiels** : Institut de recherche pour le développement (IRD); Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe; Coopération allemande au développement durable (GIZ) ; Centre Jacques Berque pour le développement des sciences humaines et sociales de Rabat (CJB) ; Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) ; Agence universitaire de la francophonie (AUF).

Principales conclusions et recommandations de la table ronde et de l'atelier « Nouveaux visages de la violence fondée sur le genre »

Mme Naima Chikhaoui (sociologue), professeure à l'Université Mohammed V Agdal Rabat a souligné que les violences faites aux femmes sont enracinées dans les fondements de la culture patriarcale. Ces violences peuvent prendre des formes diverses (violences coutumières, cyber-violences...) ; elles sont générées par des mécanismes permanents de discrimination fondées sur le sexe, d'appropriation du corps des femmes par les hommes, de représentation de l'altérité, consistant à nier le corps de l'autre/la femme ou à la réduire à son « animalité ».

Les violences fondées sur le genre sont vécues dans le silence et se perpétuent à cause du tabou, du déni et de l'occultation qui pèsent encore sur ces phénomènes.

Les violences faites aux femmes ne relèvent pas du champ privé ; elles doivent être considérées comme un sujet public et politique.

Mme Fouzia Assouli, militante des droits des femmes, Présidente de la Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (Casablanca) a dressé un état de la législation marocaine et de sa conformité avec les conventions internationales. Elle a souligné que les progrès accomplis en la matière étaient les fruits du plaidoyer et du militantisme de la société civile. Elle a salué les innovations en matière d'égalité de la nouvelle Constitution marocaine.

Elle s'est référée aux résultats de l'enquête menée en 2011 par le Haut Commissariat au Plan (HCP) sur les violences envers les femmes au Maroc. Elle a évoqué les limites que rencontre l'application du Code pénal et de la Moudawana (nombreux mariages de mineures autorisés par les juges) et le manque de moyen financiers alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Nawla Darwiche, militante, Présidente de la Fondation de la Femme Nouvelle (Egypte) a souligné que les Egyptiennes, comme d'autres femmes partout à travers le monde sont souvent victimes de violences et que celles-ci ont pris ces trente dernières années des formes de plus en plus pernicieuses et humiliantes (exemple du harcèlement collectif dont les femmes sont de plus en plus souvent victimes). Malgré la participation active des femmes à la Révolution, et ce dès ses prémices, en 2005, sitôt retombée l'euphorie des premiers jours suivants la chute de Moubarak, les femmes se sont vues marginalisées, exclues de l'espace public, leur rôle étant délibérément ignoré et elles ont été soumises à des formes graves de violence sexuelles et physiques, souvent commises en réunion. Pour autant, a affirmé Mme Darwiche, « les femmes d'Egypte » ne sont plus disposées à se taire et organisent différentes formes de résistance ».

Les étudiants participant à l'atelier, prenant appui sur la structure de la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » ont formulé les **recommandations** suivantes, articulées autour de trois axes : prévention des violences, protection des victimes, poursuites à l'encontre des auteurs.

Prévention :

Sensibiliser l'opinion publique aux violences faites aux femmes.

Faire évoluer les mentalités et les cultures : diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la dignité humaine à travers l'éducation (révision des manuels scolaires avec une approche genre) et les media (développement de media alternatifs).

Renforcer le partenariat avec la société civile.

Adopter un code de déontologie des enseignants au sein des universités pour lutter contre le harcèlement sexuel.

Encourager les dénonciations de tous les actes de violence.
Renforcer le champ d'intervention du réseau associatif féminin et féministe de lutte contre la violence envers les femmes.
Encourager et soutenir les recherches et études de cas au sein des universités et créer des passerelles avec la société civile.
Lutter contre les stéréotypes véhiculés par les media et la société toute entière.
S'attaquer aux origines culturelles de la domination masculine (violence socio-culturelle, culture de la violence, construction sociale de l'enfant...).

Protection :

Renforcer l'arsenal juridique pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence.
Mettre pleinement et concrètement en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution relatives à l'égalité et la non discrimination.
Lever les réserves restantes sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW)
Adopter une loi-cadre sur les violences faites aux femmes.
Renforcer et multiplier les centres d'accueil des femmes victimes de violences.
Créer des cellules d'écoute et de soutien au sein des universités pour les étudiant-e-s victimes de violences (harcèlement sexuel notamment).

Poursuites :

Mettre en œuvre de manière effective et efficiente l'arsenal juridique existant et le renforcer en adoptant et en appliquant une future loi-cadre de lutte contre les violences fondées sur le genre.
Veiller à ce que les excuses véhiculées par la culture, les traditions ou le prétendu « honneur » ne soient acceptables pour aucun acte de violence.
Faire le nécessaire pour que les victimes bénéficient de mesures de protection judiciaire effectives.

Conclusions générales de l'école d'été de Rabat :

L'histoire du féminisme marocain montre un dynamisme particulier couronné dans une première phase par de nombreux succès comme la très médiatisée révision du code de la famille (qui avait en son temps provoqué une forte opposition des islamistes) et aujourd'hui la référence à la parité dans une nouvelle Constitution contenant plusieurs références à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

Pourtant, la situation actuelle risque de fragiliser les positions féministes. Bien que les femmes soient plus nombreuses au Parlement, leur situation est compliquée par le dispositif choisi pour renforcer leur représentation : il ne s'agit pas d'un quota mais d'une liste « séparée » réservée aux femmes et aux jeunes. Les islamistes sont désormais au pouvoir. Forts d'une légitimité nouvellement acquise grâce à leur victoire lors d'élections démocratiques, leurs positions peuvent mettre à mal le mouvement féministe qui s'est toujours opposé à eux. Leur accès au pouvoir semble avoir redynamisé les résistances aux revendications féministes et redonné une légitimité à l'idée de « complémentarité » des rôles respectifs de l'homme et de la femme, fondement des convictions des courants conservateurs. De ces changements naissent des nouvelles formes de mobilisation et de revendication des ONG progressistes.

A cette occasion le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe a présenté son réseau de femmes euro-méditerranéennes :

En conclusion de la Conférence intitulée « les femmes, agents du changement sur la rive sud de la Méditerranée », co-organisée par le Centre Nord-Sud et le Parlement italien (Rome, Octobre 2011) il avait été décidé de créer un « réseau des femmes pour une gouvernance démocratique » dénommé « Le processus Nord-Sud pour l'autonomisation des femmes » et rassemblant les différents acteurs qui font avancer les droits des femmes dans la région méditerranéenne. Cette plate-forme électronique contribuera à renforcer le rôle des femmes en offrant à ces membres un outil qui leur permettra de partager leurs idées, leurs opinions, leurs suggestions, etc ; le cas échéant, ce réseau permettra de lancer des projets communs, d'initier de nouvelles collaborations...

Pour l'instant le site est en ligne en anglais uniquement : www.nswomennetwork.org mais il sera prochainement traduit en arabe et en français.

2. La conférence de Tétouan, organisée par l'Association marocaine Voix de Femmes en partenariat avec le Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe

Présentation générale :

Les autorités marocaines étaient représentées par M Youssef AMRANI, ministre délégué aux affaires étrangères et à la coopération ; l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Union pour la Méditerranée ainsi que l'Alliance des Civilisations étaient représentés. Les ONG défendant les droits des femmes et les droits humains en général ont activement participé.

Les objectifs que s'étaient fixé les organisateurs de la conférence étaient les suivants :

- examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) dans les politiques publiques ;
- exposer les apports de la Constitution marocaine pour les droits des femmes et examiner les moyens de sa mise en œuvre
- identifier les principaux obstacles à la pleine réalisation de l'égalité de genre
- étudier les mesures à prendre pour permettre aux femmes de connaître et d'accéder à leurs droits fondamentaux
- mettre en lumière les contributions de la société civile à l'amélioration du statut des femmes
- analyser l'image des femmes dans les media au Maroc
- élaborer des recommandations, en vue d'améliorer la situation socio-économique des femmes et leur participation à la vie politique et publique.

Ces questions ont été abordées au cours de trois tables rondes thématiques portant sur :

- l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques et la situation socio-économique des femmes dans les pays de la rive sud de la Méditerranée
- le renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique
- la place des femmes dans les media et la vie culturelle

Conclusions- Recommandations :

Les participants ont souligné l'importance des acquis pour les droits des femmes que le mouvement féministe très actif a permis d'obtenir au Maroc, citant notamment : la réforme du code de la famille et des règles de transmission de la nationalité, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la nouvelle Constitution, ou encore l'instauration de « quotas » pour encourager la représentation des femmes en politique.

Mais plusieurs intervenants ont appelé l'attention sur les risques de remise en cause de ces acquis. Il convient de rester vigilant, « pour que le Printemps arabe ne devienne pas l'automne des femmes ». Changement de régime et accès à la démocratie n'entraînent pas automatiquement un changement de société vers des relations égalitaires entre femmes et hommes. Certains se sont inquiétés de ce que les droits des femmes ne soient désormais considérés comme « une question secondaire ».

Pourtant, les enjeux de l'égalité femmes/hommes ont été rappelés :

- enjeux démocratiques : il s'agit de préserver les droits et libertés individuels, notamment en luttant contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques
- enjeux économiques : la participation des femmes au marché du travail est un facteur essentiel de développement économique, générateur de revenus et de valeur ajoutée
- enjeux socioculturels : l'évolution du statut des femmes est facteur de progrès social et culturel pour la société toute entière.

Plusieurs recommandations ont été formulées :

1/ Mettre en place une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (« gender mainstreaming ») - Etablir un plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour que l'objectif d'égalité entre femmes et hommes soit intégré à toutes les politiques publiques.

2/ Professionnaliser cette démarche en réalisant des audits, en recueillant des statistiques ventilées par sexe

3/ Favoriser le développement des réseaux et intégrer les réseaux existants / Constituer des « carnets d'adresses / listes d'expertes »

4/ Permettre aux femmes d'accéder à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

5/ Promouvoir la participation des femmes, condition indispensable à une bonne gouvernance - Former des femmes qui pourront participer au processus de régionalisation que veulent impulser les autorités marocaines.

6/ Encourager la participation des femmes à la prise de décision économique (intégration de femmes dans les CA des entreprises) et à la prise de décision politique (l'expérience montre qu'il faut que les femmes soient présentes à hauteur de 30% au moins pour pouvoir influencer sur l'agenda politique ; les partis politiques doivent encourager la participation des femmes ; des quotas doivent être imposés par la loi) ;

7/ Lutter contre les stéréotypes et veiller à ce que les media ne présentent pas des femmes une image dégradée – Promouvoir des femmes pouvant représenter des modèles pour les jeunes, pour les encourager à s’engager dans la vie politique, sociale, économique...

8/ Prévoir dans les cahiers des charges des media le strict respect de la parité et de l’égalité des chances.

9/ Créer un observatoire du statut des femmes dans la région méditerranéenne. Institutionnaliser une conférence annuelle sur l’égalité entre les femmes et les hommes, en marge du Festival « Voix de Femmes » de Tétouan.

10/ Susciter une mobilisation générale des femmes et des hommes en faveur de l’égalité – Agir pour faire évoluer les mentalités, en sachant qu’il s’agit d’une tâche de très longue haleine.

L’Appel de Tétouan :

En conclusion de la conférence les participants et les participantes ont lancé « **l’Appel de Tétouan** pour l’application du principe de la parité telle que stipulée dans la nouvelle constitution du Royaume du Maroc.

L’Appel de Tétouan pour la parité vise à promouvoir la condition féminine dans tout le Maroc du Nord au Sud, en tenant compte des acquis législatifs internes, des rapports privilégiés que nous avons avec le Conseil de l’Europe et l’Union Européenne, des relations étroites avec le Centre Nord-Sud et d’autres institutions internationales.

Notre Appel de Tétouan se veut un appel à la démocratie, à la protection des droits et des libertés des femmes au Maroc, et dans tous les pays de la rive sud méditerranéenne, à l’incorporation des femmes dans le marché de l’emploi, dans la politique et dans les instances décisionnelles, en général.

Notre Appel de Tétouan se propose d’instaurer cette conférence de manière régulière à l’occasion des prochaines éditions du Festival Voix des Femmes sur le thème « portons les voix des femmes pour défendre nos droits ».

**Réunion préparatoire à la 4e Conférence internationale
des femmes roms – automne 2013, Helsinki, Finlande
Bucarest, Roumanie (3-4 octobre 2012)**

Isabel Romão, membre de la commission de l'Égalité des chances pour les femmes et les hommes

La réunion préparatoire à la 4^e Conférence internationale des femmes roms s'est tenue à Bucarest le 3 octobre 2012 (15h30-19h30) et le 4 octobre (9h-12h30). Cette réunion, accueillie par le gouvernement roumain par le biais du Centre national de la culture rom « Romano Kher » (directrice : Mme Mihaela ZATREANU), était organisée en coopération avec le gouvernement finlandais et le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a pris l'initiative d'attirer l'attention des gouvernements sur les questions liées aux femmes roms en organisant des conférences internationales, en coopération avec les gouvernements intéressés. Le gouvernement finlandais a accepté d'organiser, avec le Conseil de l'Europe et des associations de femmes roms, la conférence de 2013. Elle aura lieu à l'automne ; la date exacte reste à définir.

L'ordre du jour de cette 4^e conférence s'appuiera sur les réponses à un questionnaire rédigé par le gouvernement finlandais avec l'aide du Centre national roumain de la culture rom, et envoyé début août 2012 à l'ensemble des réseaux et associations de femmes roms des Etats membres du Conseil de l'Europe afin de recueillir des avis éclairés sur les thèmes et les problèmes clés à aborder.

Dix-sept participants, dont principalement des femmes roms représentant des réseaux internationaux, étaient présents à la réunion des 3 et 4 octobre 2012. Les autres personnes présentes étaient, pour la Finlande : Mme Hannele SYRJÄ , responsable au Conseil consultatif pour les questions relatives aux Roms, ministère finlandais des Affaires sociales et de la santé ; pour le Conseil de l'Europe : Jeroen SCHOKKENBROEK, Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms ; Eleni TSETSEKOU, administratrice, équipe d'appui au Représentant spécial ; Robert RUSTEM, Secrétariat du Forum européen des Roms et des Gens du voyage, et Isabel ROMÃO, en tant que spécialiste des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et membre de la commission de l'Égalité des chances pour les femmes et les hommes. Bernard SADAKA, coordinateur de la participation à distance pour EuroDig, était également présent pour exposer les principes de la participation à distance.

Une réunion technique plus restreinte s'était déjà tenue sur le même thème le 15 juin 2012 à Strasbourg, au Conseil de l'Europe (bâtiment Agora), avec la participation de Mme Johanna NELLES, administratrice à la Direction de la justice et de la dignité humaine, Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes.

Objectifs de la Conférence

J. SCHOKKENBROEK a présenté l'objet de la réunion, expliquant que la 4^e conférence se posait des objectifs plus stratégiques que les précédentes. Elle devrait favoriser l'autonomisation des femmes roms, au niveau national comme européen, mais sans chercher à organiser la société civile : ce n'est pas le rôle du Conseil de l'Europe, qui est là pour offrir un soutien politique. Élément d'un processus, la conférence devrait donc comprendre une réflexion sur ses impacts et sur le suivi et la mise en œuvre de ses résultats et permettre une participation accrue de femmes roms de toute l'Europe.

Pour le gouvernement finlandais, co-organisateur de la conférence, l'objectif stratégique est de jeter les bases d'un Plan d'action européen pour les femmes roms. L'existence d'un fort mouvement de femmes roms est une condition nécessaire pour négocier une Stratégie européenne pour les femmes roms avec les différentes parties prenantes.

Pour commencer, **J. SCHOKKENBROEK** a demandé aux participants quel résultat important ils attendaient de la conférence. Voici un bref résumé des principales idées et préoccupations mises en avant :

Veiller à ce que les problèmes et préoccupations exprimés lors des trois conférences précédentes soient pleinement intégrés aux actes d'engagement adoptés par les organisations internationales. Par exemple, la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms » adoptée lors de la Réunion à haut niveau du Conseil de l'Europe sur les Roms (Strasbourg, 20 octobre 2010) ne reprend que quelques-unes de ces préoccupations. Il devrait y avoir une meilleure coordination entre experts et élus.

Veiller à ce que les femmes roms dont les droits fondamentaux ont été violés puissent s'appuyer sur des entités/personnes pour déposer plainte et assurer leur défense (accès des femmes roms à la justice).

Très peu de choses sont faites d'une conférence à l'autre pour mettre en œuvre des initiatives ou élaborer des politiques en faveur des femmes roms, personne n'étant clairement responsable de ce processus. Il faut identifier une entité/organisation qui assurerait la direction de ce processus entre deux conférences.

Les nombreux micro-projets mis en œuvre à l'attention des femmes roms n'ont pas d'effet durable et structurant.

Des résultats concrets sont attendus, tels que des actions qui pourraient être mises en œuvre par des ONG ou par le Conseil de l'Europe ; il faut renforcer les organisations de femmes roms.

Cette conférence ne doit pas être simplement une conférence de plus. Une nouvelle déclaration n'est pas nécessaire, étant donné que le contenu des déclarations semble aller en se dégradant.

Il faut intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes aux questions roms, et les questions roms à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce que j'attends de cette conférence :

Rendre les questions relatives aux femmes roms plus visibles dans les politiques nationales et internationales.

Intégrer les questions relatives aux femmes roms aux stratégies et plans d'action au niveau national et international, en tenant compte de ces questions dans les rapports nationaux dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (« CEDAW »).

Adopter une approche plus positive des questions liées aux femmes roms. En insistant uniquement, comme c'est le plus souvent le cas, sur les discriminations multiples et sur les violations des droits de l'homme, on ne montre les femmes roms que comme des victimes ou des populations vulnérables. Sans oublier ces aspects très importants, la conférence devrait aussi mettre en lumière les cas de réussite et les pratiques prometteuses favorisant la reconnaissance des femmes roms et l'exercice de leurs droits fondamentaux, afin de modifier l'image de ces femmes au sein de la société et de les encourager à s'affirmer.

Renforcer les liens et la coopération entre les organes responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la cohésion sociale au Conseil de l'Europe, y compris au sujet des femmes roms.

Identifier et mettre à contribution les sympathisants/acteurs importants et les mécanismes déjà existants nécessaires pour appliquer des initiatives ou des politiques visant à soutenir l'autonomisation et les droits fondamentaux des femmes roms (par exemple dans les domaines des médias, de la justice et de l'éducation).

Résultats du processus de consultation

Mme Hannele SYRJÄ, responsable au Conseil consultatif pour les questions relatives aux Roms, ministère finlandais des Affaires sociales et de la santé, a présenté les résultats de la consultation lancée auprès d'ONG de femmes roms pour définir les thèmes de la conférence de 2013 et assurer leur participation aux préparatifs de la conférence. L'analyse se fonde sur les 63 réponses au questionnaire reçues de différents pays (58 rédigées par des femmes, 5 par des hommes), la plupart en provenance d'ONG et d'organisations de femmes roms. Les principaux thèmes proposés sont les suivants :

1. Promouvoir les droits des femmes roms en matière d'éducation
2. Promouvoir les droits des femmes roms en matière d'emploi
3. Promouvoir les droits des femmes roms et leur égalité avec les hommes
4. Promouvoir une citoyenneté active chez les femmes roms
5. Renforcer les réseaux de femmes roms au niveau national
6. Promouvoir les droits des femmes roms en matière d'accès aux soins – etc.

L'analyse détaillée des réponses au questionnaire a été présentée sous forme de diaporama Powerpoint, sans qu'un exemplaire de ce document ne soit fourni aux participants.

A la suite de cet exposé, un débat visant à traduire ces résultats en propositions d'ordre du jour était prévu au cours de la première journée, mais les discussions ont pris un tour plus général.

Mes interventions se sont concentrées sur les questions suivantes :

L'analyse des réponses au questionnaire nous renseigne sur les aspects que les femmes roms souhaiteraient changer ou améliorer dans leur vie. Pour faire changer les choses, ces renseignements devraient être organisés d'une manière plus stratégique et tournée vers l'action.

Droits des femmes roms, droits des femmes : la Conférence devrait être axée sur les droits fondamentaux (reconnaissance et application des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les domaines, notamment politique, économique, social, culturel et civil). Elle devrait aborder et mieux faire connaître les aspects suivants : principaux mécanismes et normes du Conseil de l'Europe visant à atteindre l'égalité hommes-femmes en tant qu'élément à part entière des droits fondamentaux et critère essentiel de démocratie ; principaux instruments internationaux établissant des règles et des principes et constituant un cadre de référence pour la défense des droits fondamentaux, y compris les droits des femmes roms ; organes et mécanismes déjà en place pour contrôler la mise en œuvre des instruments internationaux des droits de l'homme. Nous devons identifier, au niveau international, les documents et domaines qui concernent particulièrement les femmes roms.

Il nous faut aussi reconnaître que la crise financière et économique que nous traversons peut contribuer à aggraver la situation des femmes roms, et intégrer ce fait dans nos discussions.

Autres thèmes abordés :

Nécessité de savoir, avant d'élaborer le Plan d'action européen prévu en faveur des femmes roms, par qui il sera porté (gouvernements, société civile, Conseil de l'Europe ?) et d'identifier les soutiens financiers à sa mise en œuvre.

Nécessité d'établir un ordre du jour commun sur les femmes roms, en intégrant les questions relatives aux femmes roms aux actions en faveur des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui suppose de coopérer avec les autres conférences internationales de femmes.

Nécessité de s'appuyer sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing au moment de définir un ordre du jour concernant les femmes roms.

Veiller à ce que la conférence aboutisse à des recommandations concrètes à l'attention des autorités au niveau national et régional.

Nécessité de définir un cadre pour l'ordre du jour de la conférence.

Ordre du jour de la conférence**Concernant l'ordre du jour, Hannele SYRJÄ a proposé les approches suivantes :**

Perspective des droits fondamentaux

Perspective de l'autonomisation

Perspective des politiques

L'approche de la conférence devrait également être tournée vers l'action et permettre de définir une feuille de route en faveur du changement.

Ces approches ont été approuvées par les participants à la réunion.

Hannele SYRJÄ a attiré l'attention sur la nécessité de discuter de la forme de la conférence, de créer un groupe référent chargé de militer pour chacune des perspectives ci-dessus au sein et en dehors des organisations internationales et enfin, de réfléchir à une stratégie à long terme et à une stratégie de suivi et d'évaluation.

Le groupe a tenu une première discussion sur la teneur de chacune des trois approches, reconnaissant la nécessité de donner la priorité à certains grands thèmes parmi ceux proposés. « Promouvoir les droits des femmes roms en matière d'éducation » a fait consensus, ce thème pouvant recouper les trois approches retenues. Autre thématique transversale : la violence contre les femmes, y compris la violence domestique. Après que la représentante française a proposé ce thème, j'ai souligné que les femmes roms étaient souvent victimes d'une double discrimination – fondée sur l'appartenance ethnique et sur le sexe – de la part de la société majoritaire et de leurs propres communautés, et que la conférence devait traiter ces deux aspects pour surmonter les obstacles à l'application des droits et libertés fondamentaux des femmes. En fait, il est rare que les femmes roms reconnaissent ou évoquent ouvertement le rôle des structures patriarcales de leur communauté dans l'oppression qu'elles subissent, et ce thème n'a guère été abordé dans les conférences précédentes. J'ai donc proposé « le rôle des hommes » comme autre thématique transversale.

Cette discussion m'a offert l'occasion d'évoquer deux conventions du Conseil de l'Europe – la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains –, de parler de la récente étude du CDEG « Combattre l'isolement des femmes et des jeunes filles roms et promouvoir leur autonomisation. Des vies invisibles – Les femmes roms en Grèce » (que personne ne connaissait !) et de renvoyer à la série de recommandations du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. J'ai également proposé de mettre tous ces documents à la disposition des participants à la conférence sur une clé USB.

Documents de référence

1 – A la réunion précédente (juin 2012), une proposition finlandaise de **document de référence sur la situation des femmes roms dans chaque pays** avait été présentée, mais laissée en attente pour plus ample discussion à la réunion de Bucarest. Les questions posées ont été les suivantes : qui préparera les documents de référence des différents pays et quel devrait en être le contenu ? Les organisations de femmes roms représentées à la réunion ont rejeté l'idée d'en confier la rédaction à des autorités nationales, comme des centres de liaison sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui recueilleraient les informations en coopération avec les ONG de femmes roms. Il a été décidé que ces documents seraient élaborés par les ONG, associations et réseaux de femmes roms de chaque pays, constituant ainsi des rapports officieux à mettre en regard des rapports officiels présentés par les gouvernements aux organisations internationales. Afin de responsabiliser les auteurs et d'assurer la qualité du travail, il a été proposé de rémunérer la rédaction de ces documents.

Les documents de référence nationaux devraient se concentrer, sans dépasser six pages, sur les thèmes suivants :

- Situation socio-économique (données statistiques)
- Recherches sur les femmes roms
- Prise en compte des femmes roms dans les rapports sur la mise en œuvre d'engagements internationaux (comme la CEDAW)
- organisations de femmes roms et instances en charge des questions relatives aux femmes roms au niveau gouvernemental
- Quelles actions devraient être engagées par le gouvernement ?
- Renforcement des capacités des femmes roms : bonnes pratiques.

Je pense qu'il serait aussi important de mentionner les projets en faveur des femmes roms financés par des fonds nationaux, des fonds structurels ou d'autres sources de financement internationales (comme les E-Grants).

2 – Une première discussion s'est aussi tenue sur un deuxième type de **documents de référence visant à encadrer les trois approches retenues pour l'ordre du jour de la conférence** :

Perspective des droits fondamentaux

Perspective de l'autonomisation

Perspective des politiques

Là aussi, les organisations de femmes roms représentées à la réunion souhaitent préparer ces documents elles-mêmes. Les documents de référence nationaux devraient être mis à la disposition des personnes chargées de rédiger ces trois documents.

Aspects linguistiques – Interprétation : trois langues seront disponibles : l'anglais, le romani et le finlandais.

Participants à la conférence

Le gouvernement finlandais juge pouvoir accueillir entre 60 et 80 participants étrangers, dont certains viendraient à leurs frais. Il y aurait en outre entre 50 et 60 participants finlandais (femmes roms et autres).

La question de la participation d'experts gouvernementaux a été débattue. J'ai également soulevé la question de la participation de représentants des commissions spécialisées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, mais la majorité a estimé qu'il valait mieux maintenir l'accent mis sur la participation de femmes roms.

Il a été convenu que des réunions avec les gouvernements des Etats membres devaient avoir lieu dans l'intervalle entre deux conférences. Des discussions de suivi avec les gouvernements pourraient être organisées pour mettre en avant les conclusions et les recommandations de la conférence et du Conseil de l'Europe ; le gouvernement finlandais et d'autres Etats membres pourraient aider à valoriser l'ordre du jour de la conférence (par exemple à travers le Comité des Ministres, les discussions thématiques du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), la commission de l'Egalité des chances pour les femmes et les hommes ou des manifestations communes avec d'autres organisations et agences internationales – Commission européenne, FRA, OSCE/BIDDH, Plate-forme européenne pour l'intégration des Roms).

Consultation et participation à distance

Site Internet de la conférence : dans un souci de transparence et pour faciliter le travail de consultation, le Conseil de l'Europe créera une page Internet consacrée à la conférence. Elle permettra d'afficher des informations sur le processus de préparation, les questionnaires et autres documents. Elle pourra aussi accueillir un forum.

Participation à distance : Bernard SADAKA, coordinateur de la participation à distance pour EuroDig, a présenté les possibilités d'organisation de téléconférences ou de participation à distance pour la conférence d'Helsinki, qui permettraient à toutes les femmes roms ou ONG intéressées des différents Etats membres d'apporter des idées fondées sur les réalités nationales, y compris depuis leur communauté. Les modalités précises de participation à distance doivent encore être affinées.

Je peux déjà dire que selon moi, cette possibilité d'accroître la participation des personnes qui ne pourront se rendre en Finlande soulève plusieurs questions d'organisation dans les Etats membres :

- Diffuser des informations et sensibiliser à la conférence et à la possibilité de participation à distance parmi les ONG de femmes roms, les femmes roms elles-mêmes et les acteurs pertinents dans les Etats membres.
- Identifier au préalable les participants à distance, dont les médiateurs au niveau local.
- Assurer la participation de femmes roms de générations et de situations socioéconomiques différentes.
- Identifier au préalable les organismes ou les locaux où les participants à distance pourront se réunir et accéder au matériel nécessaire.
- Identifier au préalable des modérateurs ou des personnes parlant anglais capables de transmettre les questions/interventions.

Statut du groupe chargé de préparer la conférence

Certains des participants à la réunion préparatoire ont exprimé le souhait d'organiser la conférence dans le cadre d'un Comité de préparation permanent et plus formalisé, établi au niveau européen. Il semble que le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms n'ait pas encore pris de décision à ce sujet.

Prochaines étapes

- 1- La préparation de la conférence semble être perçue par les femmes roms comme une composante à part entière de leur processus d'autonomisation : elles tiennent à prendre elles-mêmes les décisions concernant l'ordre du jour de la conférence, les participants et les personnes chargées de rédiger les documents de référence, mais veulent aussi s'assurer que ce ne sera pas une conférence pour rien, que ce qui sera discuté et décidé à cette occasion trouvera un prolongement (à travers le Conseil de l'Europe, le gouvernement finlandais ou d'autres gouvernements d'Etats membres).
- 2- Le type de coopération/articulation attendue de la part de la commission de l'Egalité des chances avant, pendant et après la 4^e Conférence internationale des femmes roms n'a pas encore été formellement précisé (ni par les organisations de femmes roms, ni par le Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms). Néanmoins, compte tenu de l'intérêt que le Représentant spécial a montré lors de la réunion pour la prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, on peut s'attendre à ce que la participation de la commission soit requise au cours du processus.
- 3- Le présent rapport devrait permettre à la commission de l'Egalité des chances entre les femmes et les hommes d'approfondir cette question et de rechercher déjà des moyens de promouvoir l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et de ses propres centres d'intérêt au sein des questions relatives aux Roms, aussi bien que d'intégrer les questions liées aux femmes roms à ses activités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 4- Une fois de plus, cette discussion renforce ma conviction que les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité hommes-femmes, y compris ceux publiés et soutenus par le CDEG, sont des documents de qualité, tout à fait actuels et toujours utiles, et qu'il conviendrait d'élaborer des stratégies pour assurer leur visibilité.

2^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale - Istanbul, Turquie (11-12 octobre 2012)

Carljen Scheele – Présidente de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les 11 et 12 octobre, la Présidente de la Commission du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes a participé à la conférence ministérielle susmentionnée.

Les participants à la conférence ont été accueillis par Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

M. Faruk Celik, ministre du Travail et de la sécurité sociale de la République de Turquie, a évoqué les effets de la crise économique et financière sur les groupes vulnérables, et notamment les femmes. Ce n'est que grâce à la cohésion sociale que les inégalités pourront être aplanies et qu'il sera possible de construire un tissu social plus homogène et harmonieux, basé sur un sentiment d'appartenance partagé. Il a insisté sur l'importance de l'éducation des filles, qui devrait favoriser une diminution de la mortalité maternelle. Il s'est déclaré tout particulièrement préoccupé par les taux de chômage des jeunes qui, dans certains pays, dépassent 50%.

Mme Fatma Sahin, ministre de la Famille et des politiques sociales de la République de Turquie, a souligné dans son intervention les défis liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. La priorité numéro un est de lutter contre la violence à l'encontre des femmes. La Turquie est le premier pays à avoir signé et ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un autre défi consiste à relever rapidement le niveau d'instruction des filles.

Mme Gabriella Battaini-Dragoni a mis en avant le rôle crucial de la cohésion sociale, reprenant les mots de M. Jagland, SG du CdE: « *La cohésion sociale est la pierre angulaire d'une sécurité et d'une démocratie authentiques* ».

M. Nils Muiznieks a évoqué les dangers liés aux stéréotypes et lancé un appel pour que soient sanctionnés les auteurs de discriminations. Il a souligné l'importance de la Charte sociale européenne et engagé les Etats membres à signer et ratifier le Protocole 12 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Plusieurs ministres et présidents de commissions et comités directeurs ont pris la parole suite à ces allocutions. Plusieurs d'entre eux ont affirmé que les femmes formaient un groupe auquel il fallait porter une attention toute particulière, en soulignant leur rôle de ciment de la société. La présidente de la Commission de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est elle aussi exprimée (voir annexe). D'autres groupes vulnérables ont été mentionnés dans ces interventions, et notamment les personnes handicapées et les Roms.

A la fin de la conférence, une déclaration ministérielle a été adoptée : « Bâtir un avenir sûr pour tous ». Les ministres s'y engagent notamment à *parvenir à une société plus égalitaire, à promouvoir, entre autres, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes en tant que parties intégrantes des droits de l'homme; à lutter contre la discrimination et à élaborer et promouvoir les politiques permettant aux personnes, et en particulier aux jeunes femmes et hommes, ainsi qu'aux parents et tuteurs, de concilier leur vie professionnelle, privée et familiale et leurs engagements civiques.*

Déclaration de Mme Carlien Scheele
Présidente de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes
à la 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale

(Istanbul, 11-12 octobre 2012)

Avec son nouveau Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour lequel a été créée la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil de l'Europe poursuit la mise en œuvre progressive de l'approche intégrée de l'égalité dans tous ses programmes et activités dans l'objectif de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et de contribuer au processus d'évolution sociale et culturelle qu'elle exige. Il opère de concert avec les acteurs des différents niveaux de gouvernance au sein de l'Organisation, avec ses Etats membres et d'autres organisations internationales, afin de permettre à l'égalité de gagner en visibilité et d'être au cœur de la préparation des différentes décisions politiques et de leurs processus de mise en œuvre.

A cette fin, le Conseil de l'Europe recommande aux gouvernements de systématiquement reconsidérer les dépenses du secteur public et d'ajuster les budgets de manière à garantir une égalité hommes/femmes dans l'accès aux dépenses. En particulier, la stratégie qui consiste à « intégrer une perspective de genre dans l'établissement des budgets publics », outil de l'approche intégrée de l'égalité que le Conseil de l'Europe a contribué à promouvoir dès la fin des années 90, est désormais considérée par beaucoup d'Etats comme un facteur incontournable des politiques d'égalité, politiques qui acquièrent une valeur plus grande dans le contexte de la présente crise financière, économique et sociale. Par son travail, le Conseil de l'Europe a fait valoir que la non prise en compte d'une perspective de genre dans les budgets publics a des coûts individuels, économiques et sociaux plus élevés que les coûts inhérents à la mise en œuvre de cette stratégie et que, par ailleurs, les bénéfices économiques et sociaux susceptibles d'en être retirés pourraient contribuer à contrer les conséquences négatives de la crise.

Pour préparer des politiques et des programmes, et pour déployer des stratégies spécifiques, nous avons besoin de mécanismes adaptés. La Recommandation du Conseil de l'Europe sur les normes et mécanismes d'égalité adoptée en 2007 est un outil important pour les Etats membres grâce auquel relever le défi de la pleine application des principes et normes d'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'objectif d'induire des changements positifs dans la vie des individus et de parvenir à l'égalité en fait et en droit. Les nouvelles orientations tracées le Plan d'action adopté lors de la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes, à Bakou en mai 2010, proposent de relever ce défi en approfondissant la réflexion sur le rôle des normes et mécanismes d'égalité, et en explorant les possibilités d'utilisation plus efficace de stratégies comme les actions positives et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela est nécessaire, car certains groupes de femmes vulnérables, comme les femmes et jeunes filles migrantes et roms, les femmes et jeunes filles lesbiennes et bisexuelles et les personnes transgenre, et les femmes et jeunes filles handicapées sont encore et toujours confrontées à de multiples formes de discrimination.

Le Conseil de l'Europe a su poser des bases solides pour l'égalité entre les femmes et les hommes. A partir de là, nous pouvons innover en explorant d'autres voies et réaliser une véritable égalité durable entre les femmes et les hommes dans la perspective d'une cohésion sociale pérenne.